

## **Utilisation des ressources financières du nouveau fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière (FPP OFCF)**

Le nouveau fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière a été déclaré de force obligatoire par le Conseil fédéral le 1<sup>er</sup> mars 2012. Toutes les entreprises de la branche fiduciaire et immobilière apportent à présent une contribution appropriée pour l'encouragement pour la relève.

Sur l'ensemble de la Suisse en 2012, environ 6000 entreprises ont versé une contribution au fonds. Les chiffres mentionnés ne tiennent pas compte des coefficients d'exploitation des cantons de Vaud, du Valais et du Jura car des conventions doivent encore être négociées en raison d'un fonds cantonal. La convention règle le chevauchement de prestations ainsi que le montant de la déduction sur la contribution exigible de l'année du fonds pour la formation professionnelle fiduciaire et immobilière. Pour les cantons du Tessin et de Neuchâtel, il existe déjà une convention cantonale avec une réduction de 25%. Une déduction de 37,5% a été convenue avec le canton de Genève.

Les recettes du fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière dans l'exercice partiel de 2012 s'élève à environ 1 million de francs. Environ 1200 entreprises ont été exemptées de la cotisation, principalement en raison du fait qu'elles ne font pas partie de la branche fiduciaire et immobilière.



Les coûts des matériels pédagogiques pour les apprenants engendrés dans le cadre des cours interentreprises sont entièrement pris en charge pour les années 2012 et 2013. Le fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière participe en outre aux coûts des cours interentreprises à hauteur d'environ 60% de l'ensemble des recettes. A cet effet, le Comité directeur a fixé un forfait de CHF 500 par apprenant par année d'apprentissage au niveau national. Cette contribution s'élève au total à CHF 740'000.

La réduction du coût pour les cours interentreprises accordée l'année dernière sera également maintenue pour l'année 2013. Afin de simplifier les procédures administratives, les cotisations seront déduites sur la facture annuelle des cotisations de l'OFCE avec la désignation «Soutien au fonds de formation professionnelle». Pour les entreprises formatrices, cela signifie qu'elles recevront déjà des factures réduites pour les cours interentreprises. Cela évite ainsi un décompte séparé.





**Berufsbildungsfonds**  
Treuhand und ImmobilienTreuhand

Fonds en faveur de la formation professionnelle  
fiduciaire et immobilière  
Josefstrasse 53  
8005 Zurich  
Tél. 044 271 18 89  
Fax 043 333 36 67  
info@bildungsfonds.ch  
www.bildungsfonds.ch



Outre les prestations mentionnées qui déchargent directement les entreprises formatrices, le fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière soutient en 2013 la participation de l'OFCF aux salons des métiers à Berne, Lausanne, Lucerne, St-Gall, Zurich ainsi que dans le canton du Valais et des Grisons à hauteur d'environ CHF 120'000.-.

Durant l'exercice partiel, les frais d'administration ont été plus élevés en raison de diverses mesures de relations publiques et de marketing ainsi que de coûts démarrage.

Le Comité directeur du fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière désire également à l'avenir décharger financièrement les entreprises formatrices et maintient la réduction des coûts pour les cours interentreprises. Dorénavant, des cours pour les formateurs de la branche en Suisse romande seront proposés par l'OFCF et cofinancés par le fonds. La page d'accueil de l'OFCF va être traduite en italien afin que les entreprises formatrices et les apprenants du Tessin obtiennent toutes les informations nécessaires et puissent les consulter à tout moment. Le fonds pour la formation professionnelle les soutiendra également au moyen d'une petite contribution.

Vous trouverez de plus amples informations sur le fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière sur notre site Internet [www.bildungsfonds.ch](http://www.bildungsfonds.ch)

Zurich, en mai 2013